



# Favoriser les pratiques sportives au sein de l'Association Sportive pour les Elèves à Besoins Educatifs Particuliers

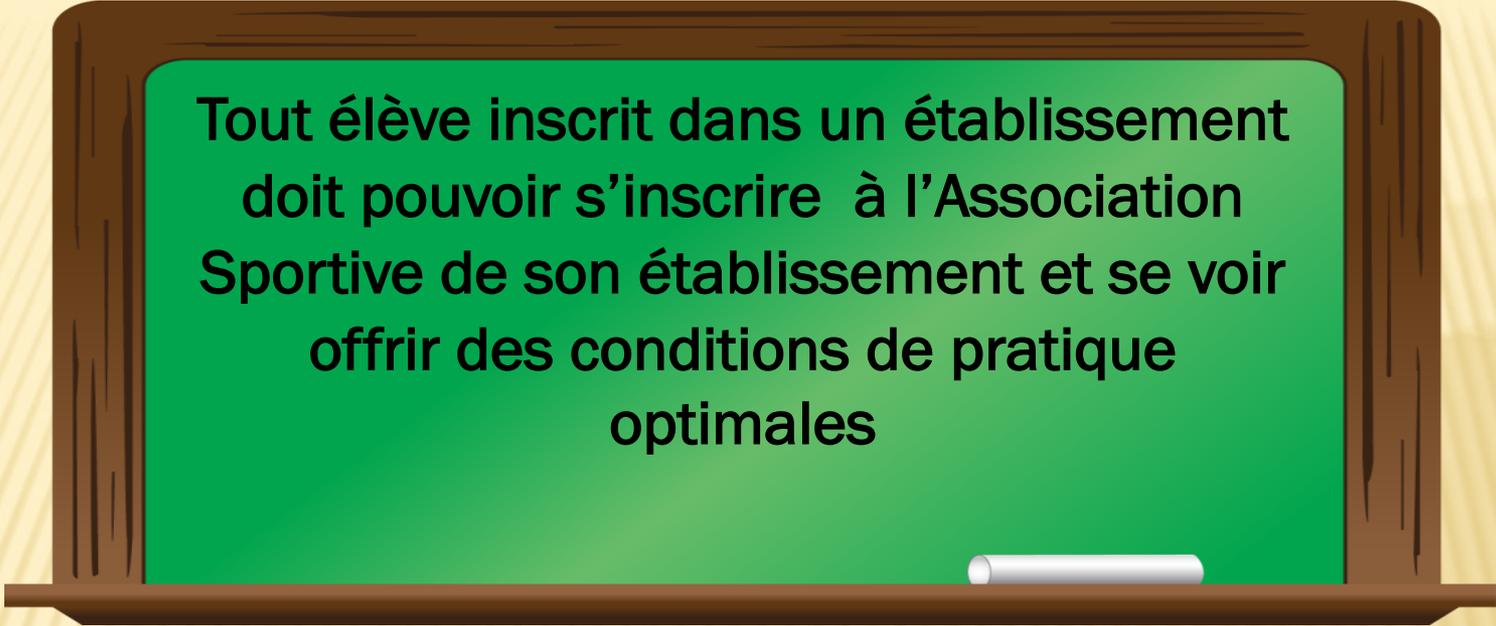


**LA PRATIQUE ORDINAIRE**



**SPORT PARTAGE**





Tout élève inscrit dans un établissement  
doit pouvoir s'inscrire à l'Association  
Sportive de son établissement et se voir  
offrir des conditions de pratique  
optimales



La pratique ordinaire en premier lieu



En cas d'impossibilité, il  
existe le **Sport  
Partagé**



C'est quoi ?

On fait quoi ?

Qui est concerné ?



## C'est quoi ?

- Dans le cadre de son AS, c'est la pratique d'une activité sportive de découverte ou de compétition avec des équipes mixtes, élèves valides et en situation de handicap.

# Qui est concerné

?

- Les activités s'adressent aux élèves valides et en situation de handicap (physique, sensoriel, mental, psychique) reconnus par la MDPH.
- Ce sont les professeurs d'EPS qui restent responsables des élèves mais l'activité peut être encadrée avec un AE, le coordinateur ULIS.
- Partenariat avec la ligue et comités Handisport
- Partenariat avec la ligue et comités de sport adapté





# On fait quoi ?



**Activités  
de découverte**



**Compétitions avec règlement  
spécifique**



**Compétition multi-  
activités**

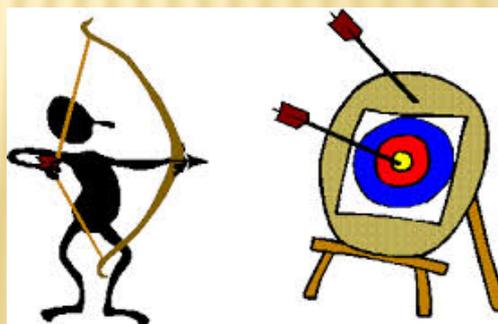
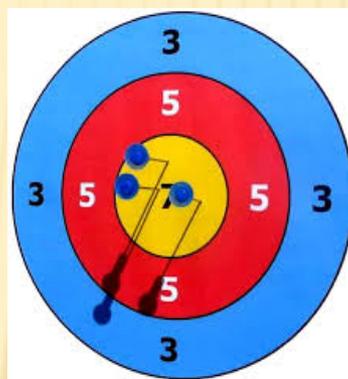
# Pratique en Compétition avec règlement spécifique dans 18 activités

- Athlétisme - Aquathlon triathlon - Tennis de table - Badten - Badminton - Tir à l'arc - Basket Fauteuil - VTT - Run & Bike - Natation - Escalade - Voile - Ski nordique - Ski alpin - Judo - Karaté - CO - Equitation - cross -

Règlements adaptés disponibles sur site [unss.org](http://unss.org)

# Activités de découverte

QUELQUES EXEMPLES...

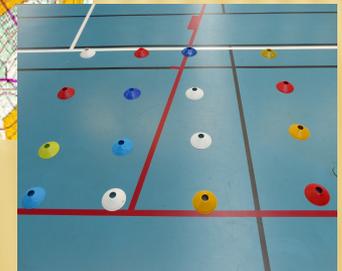
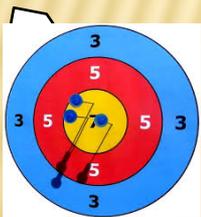


A pratiquer  
dans son AS  
dans des  
créneaux  
spécifiques ou  
non !

# COMPETITION MULTI ACTIVITES

## Pratiquées au niveau académique et national

- \* Par équipe de 5 (4 athlètes dont 2 élèves valides et 2 en situation de handicap, au moins une fille ou 1 garçon, 1 juge)
- \* Préparation pour le championnat inter académiques et le championnat de France pour les qualifiés.
- \* 4 challenges:
  - Double (boccia / tennis de table)
  - Artistique
  - Biathlon (course à pied / sarbacane)
  - Course d'orientation et course aux plots



## QUELS INTERETS PARTICULIERS ?

Au-delà de  
l'objectif  
**AIR** de  
l'UNSS



### Parcours Citoyen

Possibilité de présenter son expérience du sport partagé à l'épreuve orale du brevet des collèges



### Option facultative ponctuelle Bac GT et Bac Pro

Si l'équipe fait un podium au championnat de France ou le jeune officiel est validé au niveau national, les élèves se voient attribuer **16 points**. Ils sont convoqués à un épreuve orale pour le gain des quatre points restants.

Cette pratique doit s'associer au même titre que les autres dans le projet d'AS

# Renseignements

- Service Régional UNSS
- 04 78 97 22 22 / [sr-lyon@unss.org](mailto:sr-lyon@unss.org)
- Service Départemental Ain
- 04 74 22 50 47 / [sd001@unss.org](mailto:sd001@unss.org)
- Service Départemental Loire
- 04 77 59 56 20 / [sd042@unss.org](mailto:sd042@unss.org)
- Service départemental Rhône
- 04 72 80 37 50 / [sd069@unss.org](mailto:sd069@unss.org)
- Ligue sport adapté Rhône Alpes
- 04 74 19 16 16 /
- [contact@sportadapte-rhonealpes.org](mailto:contact@sportadapte-rhonealpes.org)
- Ligue Rhône Alpes Handisport
- 09 52 16 67 19 / [contact@4handisport-rhonealpes.org](mailto:contact@4handisport-rhonealpes.org)

